



Ressources Cerro de Pasco complète le paiement de la servitude critique, organise un programme de forage et prépare un financement

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE NOUVELLES AMÉRICAINS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA – (27 juin 2024) (GLOBE NEWSWIRE) - Ressources Cerro de Pasco inc. (CSE : CDPR) (OTCPK : GPPRF) (FRA: N8HP) (« CDPR » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer qu'à la suite de la publication de la résolution suprême (la « **Résolution** ») du 24 mai 2024 accordant à CDPR la servitude foncière (la « **Servitude** »), la Société a finalisé les formalités liées aux démarches administratives et se prépare à entamer les travaux de forage dans les semaines à venir.

Les formalités ont inclus le paiement d'environ 1 million de dollars américains à la Banque nationale du Pérou le 29 mai 2024, et la signature formelle du procès-verbal de la réunion sur l'accord sur la Servitude le 24 juin 2024, entre CDPR et Activos Mineros (« **AMSAC** »), avec la participation de la Direction générale des mines (Ministère de l'énergie et des mines).

La Servitude permet à la Société de satisfaire aux exigences nécessaires pour entreprendre des études d'ingénierie et un programme de forage de 40 trous dans le cadre de son projet de résidus de Quiulacocha (le « **Projet QT** »), en vue d'élaborer un plan directeur pour le traitement de l'ensemble des résidus de Quiulacocha.

Guy Goulet, chef de la direction: « Nous sommes impatients de commencer les études sur le terrain. Nos meilleurs sous-traitants sont sous contrats et sont prêts à entamer le travail. Notre demande a fait l'objet d'un examen rigoureux et les mérites de notre projet, incluant les avantages économiques, environnementaux et sociaux, parlent d'eux-mêmes. »

Prochaines étapes

Le programme de forage comprendra des études géophysiques, des tests en laboratoire, des essais minéralogiques, une estimation des ressources et une évaluation économique. Son objectif est de réaliser une évaluation économique préliminaire (« **EEP** ») et de déposer un rapport technique conforme au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** »). La Société planifie ensuite entamer une étude de faisabilité pour le Projet QT.

La préparation du site est présentement en cours en préparation des études géophysiques, et la Société prévoit débiter les travaux de forage à la fin du mois de juillet. La Société a également

engagé All North comme cabinet de conseil professionnel indépendant et qualifié pour l'ingénierie et la préparation du rapport technique conforme au Règlement 43-101.

Concurremment aux activités liées au forage et à l'EPP, CDPR a initié le processus d'obtention d'une autorisation additionnelle du ministère de l'énergie et des mines, nécessaire pour accéder à la zone située en dehors de la concession d'El Metalurgista. Cela permettra la complétion d'une étude de faisabilité complète et la demande d'autorisation pour étendre le projet d'extraction à l'ensemble du site d'installation de stockage des résidus de Quiulacocha.

La Résolution

La Résolution a été signée par la présidente du Pérou le 23 mai 2024, et respectivement par les ministres de l'Énergie et des Mines, et de l'Agriculture, à l'issue d'un processus exhaustif et de l'approbation des ministères de l'énergie et des mines, de l'agriculture et du logement et de la construction. Le processus comprenait également deux décisions distinctes en appui à la Servitude rendues par le conseil minier autonome.

Les résidus de Quiulacocha

CDPR est le titulaire de la concession située au Pérou appelée « **El Metalurgista** », qui lui confère le droit d'explorer et d'exploiter les résidus de Quiulacocha situés dans la zone qui lui a été attribuée. Le caractère exécutoire de ces droits a été officiellement confirmé par le Bureau général des mines du ministère péruvien de l'énergie et des mines.

L'installation de stockage de résidus de Quiulacocha couvre environ 115 hectares de résidus et on estime qu'il contient environ 75 millions de tonnes de matériel traité entre les années 1920 et les années 1990.

L'installation de stockage des résidus de Quiulacocha est composée de résidus de traitement provenant de la mine à ciel ouvert et de la mine souterraine de Cerro de Pasco. Des rapports importants indiquent que les résidus contiennent environ 458 millions d'onces d'équivalent d'argent (argent, zinc, cuivre, plomb et or), ainsi que d'autres métaux précieux tels que le germanium, le tellure, l'indium et le gallium.

Initialement, ces résidus provenaient de l'exploitation de plus de 16 millions de tonnes de minéralisation de cuivre-argent-or avec des teneurs historiques signalées allant jusqu'à 10 % de Cu, 4 g/t d'Au et plus de 300 g/t d'Ag, et ultérieurement de l'exploitation de +58 millions de tonnes de matériaux minéralisés en zinc-plomb-argent avec des teneurs historiques moyennes de 7,41 % de Zn, 2,77 % de Pb et 90,33 g/t d'Ag.

Avec des coûts d'exploitation minière minimales dus aux matériaux de surface et à la capacité de retraitement actuelle des usines adjacentes, le Projet QT de CDPR se démarque étant l'une des principales initiatives minières du Pérou. Ce projet promet non seulement des avantages

économiques, mais vise également à restaurer l'environnement et à créer des opportunités d'emploi, en accord avec les besoins de la communauté locale.

Placement privé d'unités d'actions ordinaires

La Société est heureuse d'annoncer son intention de compléter un placement privé sans intermédiaire (le « **Placement** ») d'un maximum de 20 000 000 d'unités de la Société (les « **Unités** ») au prix de 0,10 \$ l'Unité pour un produit brut total maximum de 2 000 000 \$. Chaque Unité sera composée d'une action ordinaire de la Société (une « **Action ordinaire** ») et d'un bon de souscription d'action ordinaire (un « **Bon de souscription** »). Chaque Bon de souscription entier permettra à son détenteur d'acheter une unité supplémentaire (chacune une « **Unité de bon de souscription** ») au prix de 0,15 \$ par Unité de bon de souscription pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du Placement (la « **Date de clôture** »)

Dans l'éventualité où, au cours de la période de 24 mois suivant la Date de clôture, le cours moyen pondéré en fonction du volume des Actions ordinaires excède 0,60 \$ par Action ordinaire pour toute période de 20 jours de bourse consécutifs, la Société pourra, à son gré, après cette période de 20 jours, accélérer la date d'expiration des Bons de souscription en remettant un avis aux détenteurs inscrits (un « **Avis d'accélération** ») et en publiant un communiqué de presse (un « **Communiqué d'accélération des bons de souscription** ») et, dans un tel cas, la date d'expiration des bons de souscription sera réputée être à 17 h (heure de Montréal) le 30e jour suivant la plus tardive des dates suivantes : (i) la date à laquelle l'Avis d'accélération est envoyé aux porteurs de Bons de souscription, et (ii) la date d'émission du Communiqué d'accélération des bons de souscription (la « **Date d'expiration accélérée** »).

Des honoraires d'intermédiation à des tiers sans lien de dépendance pourraient être versés dans le cadre du Placement, sous réserve des politiques de la Bourse canadienne des valeurs mobilières (« **CSE** »).

Le produit net du Placement sera utilisé pour le fonds de roulement.

Tous les titres émis dans le cadre du placement privé seront assujettis à une période de détention en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, laquelle expirera quatre mois et un jour après leur date d'émission.

Les titres émis dans le cadre du Placement n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du *U.S. Securities Act of 1933*, tel qu'amendée de temps à autre (« **U.S. Securities Act** ») ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un état. En conséquence, les Unités ne peuvent être offertes ou vendues, mises en garantie ou transférées de quelque manière que ce soit aux États-Unis ou à des ressortissants américains, sauf si elles sont enregistrées en vertu du U.S. Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les états, ou en vertu d'exemptions aux exigences d'enregistrement du U.S. Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les états. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation

d'une offre d'achat aux États-Unis, et il n'y aura pas de vente des Unités dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Engagement de Peak Investor Marketing

La Société a le plaisir d'annoncer qu'elle a retenu les services de Peak Investor Marketing (www.peakinvestormarketing.com) (« **Peak** ») pour fournir des services de marketing à la Société pour une période initiale de 12 mois (la « **période initiale** »). Peak est une société de marketing et de conseil à service complet basée à Vancouver et spécialisée dans le marché minier junior. Peak est une entité indépendante et aidera CDPR en matière de stratégie et de planification marketing, de communication d'entreprise et de relations publiques, dans le but d'accroître la notoriété de la Société sur le marché. Selon les termes de l'entente avec Peak, la Société paiera à Peak des frais mensuels de 12 000 \$ (plus taxes), payable le dernier jour de chaque mois. Après la période initiale, Peak continuera à fournir ces services en contrepartie du paiement de frais mensuels de 12 000 \$ (taxes comprises) payable le premier jour de chaque mois, sous réserve de résiliation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 30 jours.

Information technique

M. Jorge Lozano, MMSAQP et chef des opérations de CDPR, a examiné et approuvé les informations scientifiques et techniques contenues dans ce communiqué de presse. M. Lozano est une personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101.

À propos de Ressources Cerro de Pasco

Ressources Cerro de Pasco est une société minière dont l'objectif est de devenir le prochain producteur de niveau intermédiaire au Pérou. CDPR se concentre sur le développement de son principal actif détenu à 100 %, la concession minière El Metalurgista, qui comprend des résidus minéraux et des stocks extraits de la mine à ciel ouvert de Cerro de Pasco, dans le centre du Pérou. L'approche de la Société à El Metalurgista implique le retraitement et l'assainissement environnemental des déchets miniers et la création de nombreuses opportunités dans le cadre d'une économie circulaire. CDPR se concentre également sur l'exploitation minière, le développement et l'exploration de la mine Santander, qu'elle détient à 100 % et qui couvre 6 000 hectares dans le corridor de skarn Antamina- Yauricocha, situé à 215 km de Lima et qui présente un grand potentiel. CDPR s'est fondée sur des objectifs clairs, à savoir engendrer une durabilité économique à long terme et des avantages pour la population locale, d'un point de vue économique, social et sanitaire.

Énoncés Prospectifs et Exclusion de Responsabilité

Certaines informations contenues dans le présent document peuvent constituer une « information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En général, les informations prospectives peuvent être identifiées par des mots comme « planifie », « cherche », « s'attend », « estime », « a l'intention », « anticipe », « croit », « pourrait », « probable » ou des variations de

ces mots, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « seront », « pourraient », « seront prises », « se produiront », « seront atteints » ou d'autres expressions similaires.

De tels énoncés prospectifs, y compris concernant les attentes de la direction de CDPR à l'égard de la réalisation du calendrier et de la portée de son programme de forage, la réalisation d'un rapport technique ainsi que l'expansion et la croissance des opérations de CDPR, sont basés sur les estimations de CDPR et comportent des risques connus et non connus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents de ceux qui sont exprimés ou qui sont implicites dans ces énoncés prospectifs ou ces informations prospectives.

Les énoncés prospectifs sont sujets à des facteurs économiques et commerciaux, à des incertitudes et à d'autres facteurs, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ces énoncés prospectifs, y compris les hypothèses pertinentes et les facteurs de risque énoncés dans les documents publics de la CDPR, disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces énoncés. Bien que le CDPR estime que les hypothèses et les facteurs utilisés pour préparer les énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces énoncés et à ces informations prospectives. La Société ne mettra pas à jour les énoncés prospectifs ni les informations prospectives inclus aux présentes, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'exigent.

Renseignements

Ressources Cerro de Pasco
Inc. Guy Goulet, chef de la
direction Tél. : 514-294-7000
Courriel : ggoulet@pascoresources.com